

MeilleureSCPI.com

Extrait d'identification de la SCPI

à jour au 2 octobre 2026

IDENTITÉ DE LA SCPI

Dénomination	SCPI URBAN DNO
Type	SCPI fiscale
Catégorie principale	Diversifiée
Catégories secondaires	N/C
Date de création	10/07/2025
SIREN	989 190 301
SIRET (siège)	989 190 301 00014
Visa AMF	n° n°25-13 du 08/08/2025
Société de gestion	Urban Premium
Type de capital	fixe

CAPITAL ET PATRIMOINE

Capitalisation	3 216 885,00 €
Nombre de parts	N/C
Nombre d'associés	72
Valeur de réalisation par part	433,56 €
Valeur de reconstitution par part	484,01 €
Nombre d'actifs immobiliers	0
Surface du patrimoine	N/C
Taux d'occupation financier	N/C
Ratio d'endettement	N/C

SOUSCRIPTION, DISTRIBUTION ET ACCESSIBILITÉ

Minimum de souscription	10 parts	Fréquence des dividendes	N/C
Durée de placement conseillée	16	Indicateur de risque (DIC)	3
Souscription en ligne	N/C	Souscription à crédit	Oui
Versements programmés	Non	Démembrement	Oui
Éligibilité en assurance vie	Non	Prix de souscription	500,00 €

FRAIS ET COMMISSIONS

Frais de souscription HT	N/C	Frais de souscription TTC	12,00 %
Frais de gestion HT annuels	5,00 %	Frais de gestion TTC annuels	6,00 %
Commission d'acquisition HT	N/C	Commission de suivi des travaux HT	2,40 %
Arbitrage — plus-value HT	N/C	Arbitrage — volume HT	N/C
Arbitrage — moins-value TTC	N/C	Commission de retrait	5 % HT
Cession de parts TTC — avec intervention	6,00 %	Cession de parts TTC — sans intervention	120,00 €
Transmission à titre gratuit TTC	120,00 €		

PERFORMANCE ET DISTRIBUTION

Taux de distribution	N/C	TRI 10 ans	N/C
TRI 5 ans	N/C	TRI 15 ans	N/C
Taux d'occupation immobilier	N/C	Nombre de locataires	N/C
Taux de recouvrement	N/C	TRI cible	N/C

INTERVENANTS ET LABELS

Société de gestion	Urban Premium
Dépositaire	CACEIS Bank
Commissaire aux comptes	KPMG SA
Label ISR immobilier	N/C
Classification SFDR	8
Prise en compte des incidences négatives (PAI)	N/C

STRATÉGIE DE GESTION

La stratégie d'investissement de la SCPI URBAN DNO (Denormandie Ancien) repose sur l'acquisition, la rénovation et la mise en location de logements anciens situés dans des centres-villes éligibles au dispositif fiscal Denormandie. Elle cible prioritairement des immeubles résidentiels nécessitant des travaux de réhabilitation, afin d'améliorer leur performance énergétique et leur attractivité locative. L'objectif est de contribuer à la revitalisation du tissu urbain dans les villes moyennes concernées par des programmes de requalification et offrir aux associés un avantage fiscal sous la forme d'une réduction d'impôt sur le revenu, en échange d'un engagement de location sur la durée légale prévue par le dispositif. La SCPI privilégie donc une approche à impact social et environnemental positif, axée sur la valorisation du patrimoine existant, plutôt qu'une recherche de rendement locatif immédiat.

SOURCES

Identité, capital et gouvernance : documentation de la société de gestion et registre national des entreprises — visa et agréments : Autorité des marchés financiers — chiffres de collecte, d'occupation et de patrimoine : dernier bulletin trimestriel publié — frais et conditions de souscription : note d'information et document d'informations clés. Fiche produit : <https://www.meilleurescpi.com/scpi/scpi-fiscales/f11827-scpi-urban-dno/>

Avertissement. La SCPI est un placement de long terme, à horizon minimum recommandé de huit ans. Le capital investi et les revenus ne sont pas garantis, la valeur de la part et les distributions pouvant varier à la hausse comme à la baisse. La

liquidité des parts n'est pas garantie et les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant toute souscription, prendre connaissance de la note d'information, des statuts, du document d'informations clés et du dernier rapport annuel.

meilleurescpi.com